

Créer son entreprise dans le BTP : les bons réflexes à adopter et les pièges à éviter

Créer une entreprise dans le secteur du bâtiment est une aventure passionnante, mais aussi semée d'embûches. Pour maximiser vos chances de succès, voici un guide pratique qui vous aidera à éviter les écueils les plus courants et à adopter les bons réflexes dès le début.



1 Définissez clairement votre projet

Avant de vous lancer, prenez le temps de bien définir votre projet. Quel type d'entreprise voulez-vous créer ? Quelle sera votre spécialité (maçonnerie, plomberie, électricité, etc.) ?

Les métiers du bâtiment sont règlementés. Pour s'installer à son compte, il faut soit avoir le diplôme du métier concerné, soit pouvoir justifier de son expérience sur trois ans.

BON RÉFLEXE : Pour votre immatriculation, un justificatif de votre compétence professionnelle vous sera demandé. Copie des diplômes, des contrats de travail ou des fiches de paie. Sans ces documents, pas d'immatriculation possible, et il n'est pas toujours facile de retrouver ces archives.

PIÈGE À ÉVITER : Contrôler les mentions portées sur les justificatifs autres que les diplômes. Si vous souhaitez créer en tant que couvreur, la mention « ouvrier » sur vos fiches de paie n'attestera pas de vos compétences !

2 Choisissez le bon statut juridique

Le choix du statut juridique est une étape cruciale. Il détermine non seulement votre responsabilité en tant qu'entrepreneur, mais aussi votre régime fiscal et social. Il aura aussi un impact sur le coût de votre entreprise et donc sur sa rentabilité.

BON RÉFLEXE : Prenez conseil auprès de professionnels comme la CAPEB Dordogne pour choisir le statut qui correspond le mieux à votre situation personnelle et votre projet. La CAPEB est la première organisation patronale du BTP, elle connaît parfaitement les problématiques des entreprises du bâtiment.

PIÈGE À ÉVITER : Opter pour un statut par défaut, sans en comprendre les implications. Chaque statut a ses avantages et inconvénients en termes de charges sociales, de fiscalité et de protection du patrimoine.

3 Maîtrisez les aspects financiers

La gestion financière est un point clé dans la création d'une entreprise du bâtiment. Vous devrez faire des investissements (matériel, véhicules, assurances) et assurer votre revenu tout en anticipant les délais de paiement de vos clients qui pourront être longs. Connaître le coût de sa boîte est essentiel pour mieux vendre son travail et être concurrentiel.

BON RÉFLEXE : Identifier clairement les différentes charges pour calculer son coût de revient. S'équiper des bons outils numériques pour gagner du temps dans le suivi financier. Analyser sa rentabilité dès les premiers chantiers.

PIÈGE À ÉVITER : Calculer grossièrement ses charges et risquer de proposer des devis sous-évalués ou au contraire perdre des chantiers.

4 Conformez-vous aux obligations légales

Le secteur du BTP est particulièrement règlementé. Vous devrez répondre à certaines obligations et respecter des normes strictes, notamment en matière d'assurance civile et décennale mais aussi de mentions obligatoires sur vos devis et factures. De même, pour accéder à certains marchés, vous devrez engager des démarches de qualifications (accessibilité, RGE, etc.).

BON RÉFLEXE : Se rapprocher de la CAPEB Dordogne, qui maîtrise les obligations légales et celles qui sont facultatives. Répondre à ses obligations protège plus l'entreprise qu'elles ne la desservent !

PIÈGE À ÉVITER : Ignorer les obligations légales, ce qui pourrait entraîner des sanctions, voire l'arrêt de votre activité.

5 Développez votre réseau professionnel

Le succès de votre entreprise dépendra aussi de votre capacité à vous faire connaître et à établir des partenariats solides.

BON RÉFLEXE : Participez à des événements professionnels, rejoignez des réseaux comme la CAPEB et développez des relations avec d'autres acteurs du secteur (fournisseurs, sous-traitants, etc.).

PIÈGE À ÉVITER : Rester isolé. Un bon réseau est essentiel pour trouver des clients, des partenaires et pour échanger sur les bonnes pratiques.

CRÉ ART BÂT
CRÉATION · ARTISANS · BÂTIMENT

*Je crée ma boîte
j'ai le bon réflexe*

Envie d'en savoir plus ?



Contactez-nous
dès maintenant ou visitez
notre site pour découvrir
comment CréArtBât®
peut vous aider à concrétiser
votre projet.

CAPEB DORDOGNE

7, boulevard de l'Industrie
24430 MARSAC-SUR-L'ISLE

Tél. 05 53 06 80 80 - www.capeb24.com

**Mettez toutes les chances de votre côté avec le dispositif CréArtBât®
Avec CréArtBât®, j'ai le bon réflexe !**

Pour vous accompagner dans cette aventure entrepreneuriale, la CAPEB Dordogne a mis en place le dispositif CréArtBât®. Ce programme complet est spécialement conçu pour les créateurs d'entreprises du BTP et vous offre un accompagnement personnalisé à chaque étape de votre projet. Grâce à CréArtBât®, vous bénéficierez de conseils d'experts et d'outils pratiques pour démarrer votre activité dans les meilleures conditions.